

Zaventem, 25 juillet 2016.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La protection de l'adresse privée des fonctionnaires de police lors de plaintes devient réalité.

Cela fait des années que le SLFP Police œuvre pour une meilleure protection des fonctionnaires de police contre les fausses plaintes, la violence ainsi que toutes sortes de groupes de criminels qui ne cherchent que la vengeance.

Plus de 85% des plaintes à l'encontre des fonctionnaires de police sont fausses ou non-fondées. Il ne nous semble donc que logique que l'adresse professionnelle soit reprise dans les dossiers administratifs et judiciaires, et non pas l'adresse privée. En procédant de la sorte, la vie privée et la sécurité des fonctionnaires de police et de leur famille peut être mieux protégée.

En décembre 2011 (!!!), la proposition de protéger les adresses privées lors de plaintes avait déjà été reprise dans le 'Plan global – violence envers les fonctionnaires de police'. Ce plan a été remis au Ministre de l'Intérieur ainsi que celui de la Justice.

Début janvier 2013, nous avons écrit aux Ministres compétents, et avons été reçus par la commission du Sénat, où nous avons présenté nos propositions de façon détaillée.

Pour le moment, le gouvernement actuel possède un projet de loi dont l'objectif est qu'aucune adresse personnelle ne soit mentionnée lorsqu'une plainte est déposée à l'encontre de ou par un fonctionnaire de police. Le collègue concerné aura donc la possibilité de choisir l'adresse à laquelle il souhaite élire domicile, ainsi que le lieu où les convocations et les significations éventuelles seront envoyées.

Le SLFP Police ne peut que se réjouir que ce pas soit enfin franchi.

Vincent **Gilles**
Président National
+32475304864

Vincent **Houssin**
Vice-président national
+32485184952

